

CONSTITUTIONS

FI32371



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société, le 25/03/2025, présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée
DENOMINATION : LE PETIT EPEAU-TRE

CAPITAL : 2 000 euros
SIEGE SOCIAL : Espace Gondeau, Quartier Gondeau 97232 LE LAMENTIN

OBJET : La fabrication, la vente, la cuisson de tous produits de boulangerie et pâtisserie

DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 2 000 euros

GERANT : Monsieur Julien, Charles-André MONDÉSIR, né le 18 janvier 1998 à Fort-de-France demeurant 3 lotissement les Oréades 97215 RIVIERE-SALEE

IMMATRICULATION : au RCS de Fort de France
Pour avis.

FI32369

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/01/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

RM ADMIN SOLUTIONS

Siège social : 27 rue Joseph zobel 97215 RIVIERE-SALEE Capital : 100 €
Objet social: Conseil en Gestion et secrétariat Toutes prestations de services administratives Président : Mme Maifleury Rachelle demeurant Quartier concorde Bat 8 porte 8 97280 VAUCLIN Martinique (Française) élue pour une durée de 99 ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

FI32373

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me DIDELOT, Notaire au sein de la SCP«TRIPET et MARRY», sis au ROBERT, 11 allée des Moubins, le 28/03/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, la propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI MMR JUDES.

Siège social: FORT-DE-FRANCE

(97200), résidence Sainte-Catherine Apt 60 Bat G Route de Cluny.
Durée : 99 années, Capital social 244.500€, Cessions de parts : unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Marvin MIRAM MARTHE ROSE demeurant FORT-DE-FRANCE(97200) rsdce Sainte Catherine, appt G60, rte de Cluny, et Manon MIRAM MARTHE ROSE demeurant CLAMART (92140) 5 rue Serpis.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,

Le notaire

CAPITAL

FI32376

AVIS AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Me DIDELOT, Notaire au ROBERT (97231), 11 allée des Moubins, le 25 mars 2025, enregistré à FORT DE FRANCE, a été effectuée une augmentation de capital social. L'ancien capital est de : 1500€. Le nouveau capital est de : 177500€.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS de FORT DE FRANCE par l'intermédiaire du guichet unique concernant la Société B&E IMMOBILIER, société civile immobilière, dont le siège est à RIVIERE-SALEE (97215) 21 lotissement les Oreades chemin de Viguier, identifiée au SIREN sous le n°949 115 638, immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Le notaire.

LIQUIDATION

FI32370



SCI DAMAS ET HEDER

Société en liquidation
Société civile immobilière
au capital de 966 000 euros
Siège social : Technopole de Kerlys, rue Saint Christophe
97200 FORT-DE-FRANCE
382657542 RCS FORT DE FRANCE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du PV de l'AGE du 06/03/2025, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Silo DRUCK et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Fort de France.

Mention sera faite au RCS de Fort de France
Pour avis

MARCHÉ PUBLIC

FI32341



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des articles L181-10, L123-19, L123-19-1 (3 derniers alinéas du II), R123-46-1 et D123-46-2 du code de l'environnement, le public est informé de l'ouverture de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) relative à la demande d'Autorisation Environnementale concernant la régularisation de la station d'épuration de Dillon sur la commune de Fort-de-France, dans les conditions ci-dessous indiquées :

1° Demande d'Autorisation Environnementale concernée

La régularisation de la station d'épuration de Dillon sur la commune de Fort-de-France.

2° Coordonnées des autorités compétentes pour prendre la décision

M. le Préfet de la Martinique, 82 rue Victor Sévère, 97262 FORT-DE-FRANCE cède.

2° bis Coordonnées des autorités compétentes auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements pertinents

Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) Immeuble Cascade III Place François Mitterrand - BP 407 - 97204 Fort-de-France, représentée par Monsieur Luc Clémenté son président.

2° ter Coordonnées des autorités compétentes auxquelles des questions peuvent être adressées et des précisions demandées et conditions dans lesquelles elles peuvent être émises ;

Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) - Immeuble Cascade - III Place François Mitterrand - BP 407 - 97204 Fort-de-France, représentée par Monsieur Luc Clémenté son président.

3° Décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public et autorité compétente pour statuer

Décisions pouvant être adoptées : arrêté préfectoral portant Autorisation Environnementale ou arrêté préfectoral portant refus d'Autorisation Environnementale.

Autorité compétente pour statuer : M. le préfet de la Martinique, rue Victor Sévère, 97200 FORT-DE-FRANCE

4° Date à laquelle et lieu où les renseignements pertinents seront mis à la disposition du public et des conditions de cette mise à disposition

Le dossier objet de la demande d'Autorisation Environnementale sera mis en ligne sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique.

Il y sera consultable pour une période de 31 jours consécutifs, du mardi 6 mai 2025 au jeudi 5 juin 2025 inclus.

Sur demande formulée dans les conditions prévues à l'article D123-46-2 du code de l'environnement, le dossier peut être mis en consultation du public sur support papier. Ces conditions sont les suivantes :

- la demande est formulée sur place à la DEAL, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation ;
- les documents sont mis à disposition du demandeur au lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande ;
- cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

5° Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté

Le dossier objet de la demande d'Autorisation Environnementale sera mis en ligne sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) à l'adresse suivante : <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-r209.html>.

5° bis Adresse à laquelle les observations et propositions peuvent être adressées

Le public peut adresser ses observations et propositions uniquement par courriel à l'adresse ci-après, avant la clôture de la Participation du Public par Voie Électronique :

Adresse : ppve-auto-env-iota-972@developpement-durable.gouv.fr

Indiquer en objet du mail : PPVE Autorisation Environnementale - Régularisation de la station d'épuration de Dillon sur la commune de Fort-de-France

En application du dernier alinéa du II de l'article L123-19-1, au plus tard à la date de la publication de la décision, la synthèse des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront publiés sur le site internet de la DEAL pendant une durée minimale de 3 mois.

6° Soumission du projet à évaluation environnementale

Le projet objet de la demande d'Autorisation Environnementale n'est pas soumis à évaluation environnementale.

7° Lieu où peut être consulté l'avis de l'autorité environnementale

Sans objet

TRIBUNAUX

FI32368

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONÇANT L'OUVREURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE : N° RG 25/00021 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIM43

Le 25 Mars 2025, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION MADI'DEV CTRE DE FORMATIONS NUMERIQUE, FIBRE OPTIQUE, DOMOTIQUE

155, Route des Religieuses
97200 FORT-DE-FRANCE

SIREN : 810 543 751

Activité : Formation continue d'adultes

Date de la Cessation des paiements : 25/09/2023

* juge commissaire titulaire : Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :

La SELARL MONTRAVERS YANGTING, Représentée par Me Marie-Hélène MONTRAVERS, en qualité de Mandataire Judiciaire

6 Rue des Arums Anse Miton 97229 TROIS-ILETS

*administrateur judiciaire :

La SELARL AJILINK VALLERAY ANDRE, Représentée par Me Leila VALLERAY, en qualité d'Administrateur Judiciaire

100, Rue Victor Hugo - 97250 SAINT-PIERRE

qui sera chargé d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion

*Commissaire de Justice : Maître Hélène MARTIN, Commissaire de Justice 2, Avenue Emile Maurice - 97233 SCHOELCHER

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.